**Remboursement des frais de location de kiosques dans les marchés publics de La Vallée-de-l’Or – saison 2025**

***Formulaire de vérification de l’éligibilité***

Pour une 2e année, dans le cadre du plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de La Vallée-de-l’Or procèdera au remboursement de la location des kiosques loués par des entreprises agricoles et bioalimentaires, et ce, pour les marchés publics de Malartic, Senneterre et Val-d’Or. Cette démarche vise à encourager la présence d’entreprises alimentaires aux différents marchés publics du territoire.

Nous vous invitons à remplir l’ensemble des éléments du tableau se trouvant à l’endos de ce document. Cela nous permettra de vérifier l’admissibilité de votre entreprise et de vous transmettre l’acceptation ou le refus de votre demande. Seules les entreprises inscrites au Registraire des entreprises du Québec seront éligibles au remboursement.

**Entreprises éligibles :**

* Entreprises agricoles, agroalimentaire et transformation alimentaire

*Une entreprise agricole est définie comme une entreprise exerçant des activités de production animale et/ou végétale ou qui sont liées à la transformation, au transport, à la commercialisation ou à la distribution de produits agricoles.*

*Une entreprise de transformation alimentaire est une entreprise qui applique un procédé qui modifie la nature d’un produit agricole ou alimentaire et qui rapproche celui-ci de l’état dans lequel il sera consommé.*

Si l’entreprise est jugée éligible, la MRC Vallée-de-l’Or remboursera les frais de location de kiosque selon les modalités suivantes :

* 100 % des frais admissibles, excluant les taxes, pour les entreprises provenant de la MRC de la Vallée-de-l’Or.
* 50% des frais admissibles, excluants les taxes, pour les entreprises de l’Abitibi-Témiscamingue.

***Veuillez prendre note que le remboursement sera effectué en un versement après la fin de la saison estivale****. Pour ce faire, vous devrez nous envoyer par courriel le formulaire de réclamation* (à venir), *les factures et preuves de paiement associées aux frais de location. La MRC de La Vallée-de-l’Or validera par la suite les présences de votre entreprise auprès des gestionnaires des marchés publics et procèdera au paiement par virement bancaire.*

|  |
| --- |
| Informations pour le remboursement des dépenses liées à la location de kiosque aux marchés publics sur le territoire de la Vallée-de-l’Or, pour la saison 2025 |
|  |
| Nom de l’entreprise : |  |
| Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) |  |
| Nom du propriétaire : |  |
| Adresse de l’entreprise : |  |
| Numéro de téléphone : |  |
| Adresse courriel : |  |
| Liste des produits offerts |  |
|  |
|  |
| Dates des présences au marché public de la Vallée-de-l’Or (Val-d’Or)  |  |
|  |
|  |
| Coût estimé des locations de kiosque |  |
| Dates des présences au marché public de Malartic  |  |
|  |
|  |
| Coût estimé des locations de kiosque |  |
| Dates des présences au marché public de Senneterre  |  |
|  |
|  |
| Coût estimé des locations de kiosque |  |
|  |  |
| Coût total du remboursement estimé : |  |
|  |  |
| Signature : |  | Date :  |  |

*Pour toute demande d’information, veuillez communiquer avec Mohamed Aziz Gharbi, conseiller aux entreprises au 819-825-7733 poste 277 ou au* ***mohamedazizgharbi@mrcvo.qc.ca***